



Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 26
Nombre de votants : 23
Nombre de présents : 23

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le 03/12/2025

Berger Levrault

ID : 060-216006619-20251201-2025_61-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE PREMIER DÉCEMBRE A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 26 Novembre 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

M. Philippe KELLNER, Maire

Jean-Philippe LEBAILLIF, Pascale CADET, Rita TELLOTTE, Bruno BIANCHI, Fulvio LUZI, Nadine FRANCON, *Adjoints au Maire*

Ginette COCU, Daniel BOULANGER, Françoise PARENT, Philippe BENY, Laurent LENAIN, Gilles QUÉMARD, Corinne SKORIC, Jean ALESI, Laurence DURA, Arnaud VANNIER, Christophe ALVARÈS, Sophie GAIME, Hervé POTEAUX, Karen DUCROT, Brigitte BLONDEAU, Vincent JUREDIEU, *Conseillers Municipaux*

Absent excusé : Alexis CHAMEREAU

Absentes : Graziella ÉBELY - Vanessa MIERMON

Secrétaire de séance : Laurence DURA

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRES FINANCIÈRES

2025-61 Décision Modificative N°2 - Budget principal

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget de la ville,

Dans le cadre de l'exécution du budget 2025, il est nécessaire d'ajuster les chapitres d'ordre pour l'amortissement des subventions (département et communauté de commune), l'intégration des frais d'études et suite à la dissolution du Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des classes d'environnement (SMIOCE) dont notre commune était membre (excédent de 6 690,45€ en investissement et déficit de 4653,47€ en fonctionnement), il est indispensable de procéder aux ajustements budgétaires requis pour intégrer dans la comptabilité communale les résultats de ce syndicat dissous.

Le Conseil Municipal est donc sollicité pour approuver ces ajustements.

SECTION FONCTIONNEMENT							SECTION INVESTISSEMENT			
Chapitre	article	op	Dépenses	Recettes	Dépenses ordres	Recettes ordres	Dépenses	Dépenses ordres	Recettes	Recettes ordres
001: solde d'exécution de la section d'investissement reporté							-6 690,45 €			
21: immobilisations corporelles	2111: terrains nus	100					6 690,45 €			
002 : résultat de fonctionnement reporté				-4 653,47 €						
70 : Immobilisations corporelles	7067 : redevances et droits des service périscolaire et d'enseignement			4 653,47 €						
21: immobilisations corporelles	21351: installations générales	104					-40 000,00 €			
040: op d'ordres entre section	13913: sub.inv.actif amort-département							37 000,00 €		
040: op d'ordres entre section	139151 Sub.inv.actifs amort-GFP de rattachement								3 000,00 €	
042: op d'ordres entre section	777: recettes et quote-part sub,invest,transférées					40 000,00 €				
041: intégration des frais d'études	21351: installations générales							30 000,00 €		
041: intégration des frais d'études	2031: études									30 000,00 €
65 : autres charges de gestion courante	65888 autres charges diverses de gestion		40 000,00 €							
TOTALX			40 000,00 €	- €	- €	40 000,00 €	-40 000,00 €	70 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €

La section d'investissement passe de 8 663 653,56€ à 8 693 653,56€ et la section de fonctionnement passe de 10 185 000,00€ à 10 225 000,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- ✓ APPROUVE les dispositions ci-dessus énoncées.

Pour Extrait Conforme.
A VERNEUIL-EN-HALATTE, le 2 décembre 2025

Le Maire,

Philippe KELLNER

